



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-708

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	Délibération N° 2015-708
--	--	---

Partenariat de Bordeaux Métropole avec des structures de l'économie sociale et solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Subvention pour l'année 2015 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien de Bordeaux Métropole aux associations de l'économie sociale et solidaire et aux organisations humanitaires dans leur gestion active des déchets, il a été procédé en faveur de ces associations, de 2003 à 2013, à des octrois d'exonérations de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers.

Dans la délibération n° 2013/0064 adoptée par le Conseil de Bordeaux Métropole du 18 janvier 2013, ces exonérations ont été supprimées au nom du principe général d'assujettissement obligatoire de tous les usagers du service public de collecte des déchets. Parallèlement à cette suppression, il a été mis en place un dispositif partenarial incitatif avec ces associations pour une meilleure gestion de leurs tonnages de déchets non ménagers annuels collectables en porte à porte, sur la base de financements dans lesquels s'applique un principe de dégressivité de 20% par an, étalé sur 3 ans de 2013 à 2015.

Le but de ce dispositif est principalement pour Bordeaux Métropole de continuer à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du secteur humanitaire pour la réduction des déchets non ménagers et pour ces acteurs concernés de limiter l'impact de la redevance spéciale dans les budgets associatifs et par ailleurs pour des structures associatives impactées parfois durement par la crise économique actuelle, et supportant pour certaines d'entre elles les coûts de destruction des déchets alimentaires non-pris en charge par les opérateurs de la grande distribution.

Aujourd'hui, des associations sollicitent Bordeaux Métropole au titre de ce dispositif, car elles sont reconnues comme ayant une utilité sociale, certaines possèdent des agréments de l'Etat pour l'emploi de personnes en insertion et certaines encore justifient d'une action de longue durée et intense contre l'exclusion.

1 - Présentation des structures éligibles au dispositif ayant demandé un soutien en 2015, pour leurs actions en faveur de la réduction des déchets non ménagers

La banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, qui regroupe en Gironde 144 adhérents, 180 bénévoles et 18 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage par la collecte de denrées alimentaires. A ce titre, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qui seront redistribués aux associations pour leurs bénéficiaires : les personnes en situation de précarité. En 2014, l'association bordelaise travaillait en collaboration avec 144 associations caritatives dont 34 Centres communaux d'action sociale (CCAS), soit 33 000 personnes aidées au quotidien. L'association participe activement à :

- des actions d'information et de formation auprès des personnes, lors des interventions de la cuisine Mobile et des ateliers de la cuisine solidaire en fonction sur le site depuis 2013,
- des actions pour l'amélioration du système de gestion des déchets au niveau des distributeurs, elle a acquis une presse à balle ou compacteur pour la valorisation du carton et du plastique,
- un partenariat mis en place avec des sociétés animalières et des éleveurs permettant la récupération des denrées non consommables, et un atelier en partenariat avec AGRISUD qui réutilise les fruits abîmés en confiture (8 tonnes transformées en 2014).

En 2014 le volume de déchets apportés en déchetteries représente 156 tonnes. Les volumes de marchandises traités augmentent chaque année proportionnellement au nombre croissant de demandes d'aides alimentaires. Le coût annuel de traitement des déchets verts et déchets industriels banals (DIB) représente 26 200 € pour l'année 2014 et 2 400 € pour les cartons et plastiques.

En 2015, l'association étudie la mise en place d'un composteur avec la Régie de quartier de Bacalan. Au titre du partenariat 2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'économie sociale et solidaire pour la gestion des déchets, la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention de 17 600 €.

Les restaurants du cœur de Gironde sont une association loi 1901, agréée Chantier d'Insertion pour 29 personnes en insertion, gérant 2 chantiers d'insertion. Elle regroupe 1500 bénévoles et 30 salariés. Son action se concentre sur l'aide aux plus démunis, que ce soit par l'aide alimentaire ou l'aide favorisant l'intégration sociale et le retour à l'emploi. Le nombre des bénéficiaires de son action sur le territoire de la Gironde est de plus de 22 700 personnes, orientés vers 42 centres d'activité et 5 annexes, 17 centres se situent sur le territoire de Bordeaux Métropole et 14 sont concernés par la collecte en porte à porte. La structure a déjà engagé plusieurs actions au cours de l'année 2015, en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets (cartons, plastique, verre, ferraille...). Elle a mis en place une collecte systématique des cartons et des films plastiques recyclables dans une benne spécifique de 30 m³ sur le site de la plateforme logistique de Bruges. Les cartons et plastiques récupérés dans les centres au cours des tournées logistiques, sont également stockés dans la benne sur le site de Bruges. Ces actions ont permis de réduire le nombre de bacs verts mis à disposition dans les centres. C'est ainsi que 500 m³ de cartons et plastique ont pu être recyclés pour un coût annuel estimé à 2 500 €. Les déchets alimentaires (fruits et légumes), sont valorisés grâce au compostage réalisé sur le site du Jardin du cœur et à l'utilisation d'un broyeur de végétaux thermique. Ainsi aucun déchet vert n'est rejeté puisque les broyats sont réutilisés pour le paillage des cultures. Les autres déchets alimentaires notamment les produits de type viandes, poissons et laitages, soumis à des dates limites de consommation (DLC) courtes, font l'objet d'un tri très rigoureux sur la plateforme alimentaire de Bruges.

Une baisse importante des volumes a été constatée sur l'ensemble des centres et sur la plateforme logistique de Bruges. Grâce aux différentes actions de valorisation des déchets, le volume recyclé et évacué représente environ 420 m³.

En 2014, l'action de sensibilisation, réalisée auprès des responsables de centre pour la réduction du nombre de bacs, a permis la restitution de bacs verts excédentaires et de réduire les contenances de bacs gris. Cette action a permis une économie annuelle de 8 000 €. Les actions d'optimisation menées pour la réduction du nombre de bacs gris et verts ne pourront pas être poursuivies davantage, le seuil de réduction optimale ayant été quasiment atteint, des actions supplémentaires pourraient porter atteinte à l'aspect sanitaire de leur utilisation.

En 2015, les restaurants du cœur envisagent d'engager de nouvelles actions et d'expérimenter de nouvelles techniques pour la gestion des déchets verts. L'association mène actuellement une réflexion sur la technique de lombri-compostage, il s'agit d'un projet onéreux mais important pour la poursuite du développement de ses activités. Au titre du partenariat 2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'économie sociale et solidaire pour la gestion des déchets, l'association les restaurants du cœur de Gironde sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention de 31 262 €.

2 - Budgets prévisionnels 2015

Conformément à la délibération n° 2013/0863 du 15 novembre 2013, un principe de dégressivité de 20% est appliqué sur le montant prévu en recettes pour chaque structure au titre de l'année 2015.

Le détail des financements de Bordeaux Métropole au regard des budgets prévisionnels 2015 fournis par les associations concernées par le dispositif, est le suivant :

Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, pour un montant de 17 600 € en 2015 (27 442 € en 2014) représentant 1,13 % du budget prévisionnel de 1 548 113 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats	169 275	Subventions d'exploitation		1,29
Services extérieurs		Etat	20 000	1,29
Location mobilières	88 000	Région	20 000	1,13
Entretien réparation	77 000	Bordeaux Métropole	17 600	7,75
Assurance	16 500	Communes	120 100	2,90
Documentation divers	50	Organismes sociaux	45 000	
	264 000			
Autres services extérieurs	45 028	Agence service paiement	68 400	
Impôts et taxes	52 000	Autres	357 000	
Charges de personnel	430 500	Cotisation et dons	742 500	
Charges sociales	169 500			
Charges financières	700	Produits financiers	2 513	
Charges exceptionnelles	80 560	Reprise sur amortissements	155 000	
Dotation amortissements	155 000			
TOTAL	1 548 113	TOTAL	1 548 113	

Restaurants du Coeur de la Gironde

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur des Restaurants du Coeur de la Gironde, pour un montant de 31 262 € en 2015 (39 078 € en 2014) représentant 2,17 % du budget prévisionnel de 1 435 404 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats	219 502	Prestations de services	21 360	
Services extérieurs	367 045	Loyers toits du cœur	107 200	
Autres services extérieurs	254 223	Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	8 047	Etat	510 615	35.57
Charges de personnel	488 065	Chantiers d'insertion	326 400	
Autres charges gestion	3 700	Gens de la rue	22 500	
Charges exceptionnelles	50	Logements ALT	107 945	
Dotation amortissements	94 772	Affaires culturelles	53 770	
		Département	112 460	7.83
		Fonctionnement général	68 000	
		Insertion	44 460	
		Bordeaux Métropole	31 262	2.17
		Communes	38 000	2.64
		Autres subventions	750	
		Organismes sociaux	8 000	
		Caisse allocations familiales	8 000	
		Association nationale	233 949	
		Aides privées	371 808	
TOTAL	1 435 404	TOTAL	1 435 404	

Dernière année de partenariat, 2015 a vu le nombre de structures sollicitant un financement fortement diminuer : 7 demandes en 2014 et 2 en 2015.

Pour 2016, les services de Bordeaux Métropole réfléchissent à un soutien des principales structures humanitaires au titre de la solidarité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0064 adoptée le 18 janvier 2013,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0863 du 15 novembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les objectifs de réduction des déchets non-ménagers fixés dans le cadre du partenariat entre Bordeaux Métropole et les structures de l'économie sociale et solidaire et du secteur humanitaire, sont dans l'ensemble réalisés pour l'année 2014, ils ouvrent droit en 2015 à un financement pour les structures précédemment mentionnées

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 17 600 € à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde au titre de l'année 2015

L'attribution d'une subvention de 31 262 € aux Restos du Coeur Gironde au titre de l'année 2015

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, contenant les conditions de règlement des subventions

Article 3 : Le montant des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Madame Christine BOST